

Droit à la paresse : une conséquence de notre État-providence

Article rédigé par *Contrepoints*, le 13 février 2023

Source [Contrepoints] : Le droit à la paresse revendiqué par Sandrine Rousseau n'est pas un droit. C'est l'octroi d'une faveur rendue possible uniquement par la contrainte exercée sur les autres.

Il faut faire grève. Il faut manifester. Il faut se mobiliser. Il faut s'opposer à cette réforme des retraites. Cette proposition de loi est totalement injuste et inacceptable.

Imposer un départ à la retraite à 64 ans : hors de question !

Je revendique le droit à la paresse, le droit de ne pas être obligé de travailler.

Et ce n'est pas de l'ironie, je suis totalement d'accord avec [Sandrine Rousseau](#). Sérieusement !

Il faut faire grève. Il faut manifester. Il faut se mobiliser. Il faut s'opposer à cette réforme des retraites. Non pas pour obtenir l'abandon de la réforme, non pas pour s'opposer à [Emmanuel Macron](#), même pas pour embêter [Éric Ciotti](#) et faire rager les Républicains.

Il faut faire grève, il faut manifester, il faut se mobiliser pour que tout ce système de [protection sociale](#) qui détruit le pays depuis près d'un siècle maintenant s'effondre en emportant avec lui le socialisme corrompu qui a envahi jusqu'au moindre petit rouage de la société.

Il est temps que la servitude s'arrête.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

13/02/2023 01:00